



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €
R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z
FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud
34120 PEZENAS
Tél. : 04 20 100 200
Fax : 04 26 99 58 18
www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R. Echéance le : 31/10/2023
Magasinier : TELEVENTE

du : 21/09/2023

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS
36 A AVENUE DE L'ESPINOUSE
34600 HERAPIAN

Page :1/1

N° Document 4167181	N° Client 0165285	Votre Commande	Marque	V.I.N. Zone Expedition : 03	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande 4751258	
Designation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4751258 DU 20/09/2023 **								
I: BALAI ESSUIE VITRE AV OV		VAL578500 E23K03	2,00	4	18,90	60,00	7,56	15,12
I: BALAI ESSUIE VITRE AV OV		VAL578504 E23H02	2,00	4	19,30	60,00	7,72	15,44
I: BALAI ESSUIE VITRE AV PSA		VAL578506 E23D02	1,00	4	20,30	60,00	8,12	8,12
I: BALAI ESSUIE VITRE AV OV		VAL578508 E23A02	2,00	4	22,10	60,00	8,84	17,68
I: BALAI ESSUIE VITRE AV OV		VAL578515 E23K02	2,00	4	27,50	60,00	11,00	22,00
----- SOUS-TOTAL PIECES -----		78,36						
INFORMATION :								
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS								
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA								
RECEPTION DE VOS COLIS								
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								
Total hors taxe			Montants T.V.A.			Total T.T.C		
PI : 78,36			acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			94,03		
MO : 0,00 78,36			78,36					
DIV : 0,00			15,67					

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document : 4167181
N° Client : 0165285
N° Commande : 4751258

Echéance le : 31/10/2023

21/09/2023

94,03

MODALITES E
et ne font pas
de retard de pa
re taux d'intérê
quarante jours
RESERVES DE PROPRIET
L. 621-122 du Code de Com
ATTRIBUTION DE COMPE

CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation
ou par chèque à l'ordre de nos bureaux, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce. Il est expressément convenu qu'en cas
de non paiement à la date de facturation, les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois
le montant des sommes dues, seront exigibles. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 €
pourra être ajoutée à la somme due.
Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article
L. 227-12 du Code de Commerce. Les risques étant réservés à l'acheteur jusqu'à la livraison des marchandises.
ENCE En cas de contestation, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.